



VALORISEZ VOTRE EXPÉRIENCE

Obtention du CFC ou de l'AFP
par l'article 32 / Certification
professionnelle pour adultes

SITUATION
PROFESSIONNELLE
ADULTES

Office cantonal de l'orientation
scolaire et professionnelle

 **ne.ch**
REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Vous avez de l'expérience professionnelle dans un domaine mais n'avez pas le diplôme correspondant? L'article 32 vous ouvre la voie de la certification professionnelle pour obtenir une AFP ou un CFC.

- Pour qui** Personne majeure domiciliée* dans le Canton de Neuchâtel au bénéfice d'une solide expérience mais qui ne possède pas le diplôme correspondant à son activité professionnelle.
- Objectif** Obtenir un CFC ou une AFP sur la base de son expérience.
- Démarches** Prouver et compléter ses compétences professionnelles.
- Conditions** Pour entreprendre une certification professionnelle, plusieurs critères doivent être réunis :
- ▶ démontrer une expérience professionnelle de 5 ans à 100% dont au moins deux à trois ans dans le domaine visé par le diplôme
 - ▶ une bonne maîtrise du français à l'oral et à l'écrit avec le niveau B1 à B2 min. pour le CFC, A2 min. pour l'AFP
 - ▶ une expérience à l'étranger est recevable sur présentation des certificats.
- Financement** En fonction de la situation du/de la candidat-e, le canton peut financer totalement ou partiellement la certification professionnelle des adultes, selon les bases légales en vigueur. Les conditions de financement sont détaillées dans le cadre de l'entretien du portail d'entrée. Le FFPP subventionne également une partie des frais engagés par les personnes travaillant dans le canton de Neuchâtel.



VOS AVANTAGES

- ▶ Faire évoluer votre carrière
- ▶ Favoriser votre mobilité professionnelle
- ▶ Améliorer votre employabilité
- ▶ Accéder à des formations supérieures
- ▶ Clarifier votre identité professionnelle

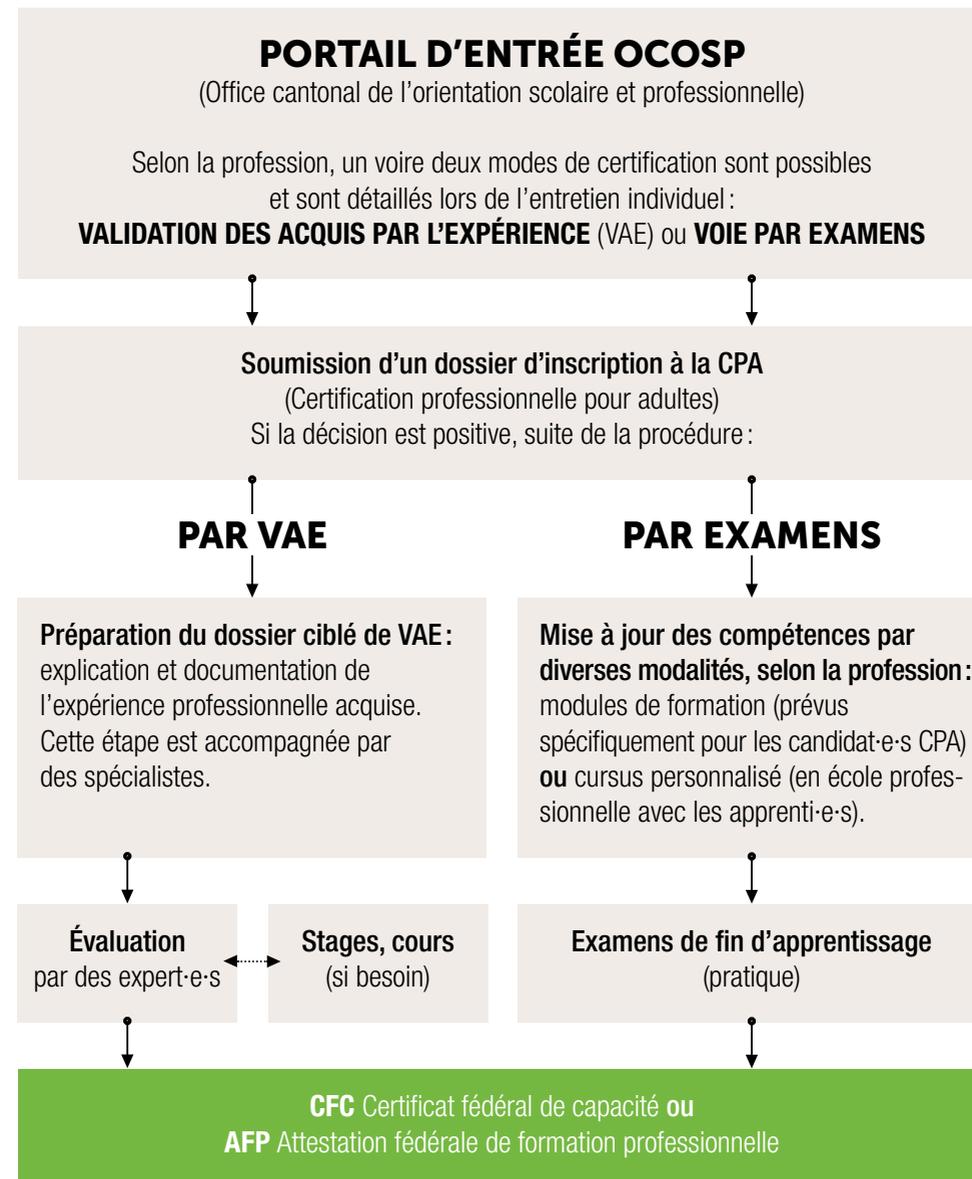
* ou en France voisine travaillant dans le canton.

Cette démarche vous intéresse ?

Inscrivez-vous sur le portail d'entrée de l'OCOSP pour obtenir un entretien personnalisé ► www.ne.ch/cpa



Cet entretien permet de déterminer votre parcours de certification selon votre expérience.





**inscrivez-vous
dès maintenant!**

**Office cantonal
de l'orientation scolaire
et professionnelle – OCOSP**

Centres d'orientation professionnelle,
universitaire et de carrière

Rue de Tivoli 28
Case postale 1
2002 Neuchâtel 2

Rue du Cygne 8
2300 La Chaux-de-Fonds

T 032 889 69 63
OCOSP@ne.ch



INFOS

 www.ne.ch/cpa